
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 23 février 2017 à 9 h
405, avenue Ogilvy, bureau 200.80 - Salle du directeur**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Monsieur Sylvain DANSEREAU, Chef de division Ressources financières et matérielles
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 9 h.

CA17 14 0034

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 9 h 10, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions du public est close.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 10, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA17 14 0035

Autoriser l'exercice de l'option de prolongation du bail intervenu le 10 août 2007, par lequel l'arrondissement loue de la firme 4373049 Canada inc. des locaux d'une superficie de 40 000 pieds carrés, situés au 405, avenue Ogilvy, aux conditions déjà prévues, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 novembre 2027, pour un loyer annuel en 2018 de 1 230 688 \$, taxes incluses, incluant les frais d'exploitation sujets à augmentation annuelle selon l'IPC et autoriser le directeur de l'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville, tout document requis à cette fin.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser l'exercice de l'option de prolongation du bail intervenu le 10 août 2007, par lequel l'arrondissement loue de la firme 4373049 Canada inc. des locaux d'une superficie de 40 000 pieds carrés, situés au 405, avenue Ogilvy dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux mêmes conditions déjà prévues, pour la période du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 30 novembre 2027, pour un loyer annuel en 2018 de 1 230 688 \$, taxes incluses incluant les frais d'exploitation sujets à augmentation annuelle selon l'IPC;
2. d'autoriser le directeur de l'arrondissement, monsieur Stéphane Chénier, à signer tout document requis afin de donner plein effet à la prolongation du bail, pour la Ville;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Le conseiller Sylvain Ouellet inscrit sa dissidence.

Adopté à la majorité.

20.01 1171309002

CA17 14 0036

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 15 902,14 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires en ingénierie civile et en éclairage, devant être effectués par la firme Agence Relief Design inc., dans le cadre du contrat de réaménagement du parc Saint-Roch (PARCS-16-02) octroyé par la résolution CA16 14037 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 64 067,81 \$ à 79 969,95 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Mary DEROS

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 15 902,14 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires d'ingénierie civile et d'ingénierie en éclairage, devant être effectués par la firme Agence Relief Design inc., dans le cadre du contrat de réaménagement du parc Saint-Roch (PARCS-16-02) octroyé par la résolution CA16 14037 du Conseil d'administration de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-extension, majorant ainsi le montant total du contrat de 64 067,81 \$ à 79 969,95 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1171548001

CA17 14 0037

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 7 100 \$, taxes incluses, à même le surplus réservé à la santé et à la sécurité, pour prolonger le service de gardiennage de la bibliothèque de Parc-Extension, du 6 février au 31 mars 2017, dans le cadre du contrat 15-14966 octroyé à Neptune Security Services inc., par la résolution CA16 14 0009 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 51 364,50 \$ à 58 464,50 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Mary DEROS

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 7 100 \$, taxes incluses, à même le surplus réservé à la santé et à la sécurité, pour prolonger le service de gardiennage de la bibliothèque de Parc-Extension, du 6 février au 31 mars 2017, dans le cadre du contrat 15-14966 octroyé à Neptune Security Services inc., par la résolution CA16 14 0009 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 51 364,50 \$ à 58 464,50 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1172761001

CA17 14 0038

Donner un avis de motion du Règlement RCA05-14007-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement intitulé « Règlement RCA05-14007-2 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés. »

40.01 1174379001

Il est proposé par Mary DEROS

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.02 et 40.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0039

Adopter le premier projet de résolution PP17-14003 relativement à la demande d'autorisation pour permettre l'occupation à des fins d'habitation de 15 logements dans le bâtiment situé sur la propriété sise aux 783-785, avenue Ball en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Mary DEROS

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet de permettre l'aménagement de 15 logements dans le bâtiment situé sur la propriété sise aux 783-785, avenue Ball;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1171010009

CA17 14 0040

Adopter le premier projet de résolution PP17-14004 relativement à la demande d'autorisation pour permettre l'occupation à des fins d'habitation de 6 logements dans le bâtiment situé sur la propriété sise aux 8151-8157, avenue Stuart en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Mary DEROS

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet de permettre l'aménagement de 6 logements dans le bâtiment situé sur la propriété sise aux 8151-8157, avenue Stuart.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1171010008

Levée de la séance

À 10 h, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 mars 2017.